Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- [ ] Coloured covers/ Couverture de couleur
- [ ] Covers damaged/ Couverture endommagée
- [ ] Covers restored and/or laminated/ Couverture restaurée et/ou pelliculée
- [ ] Cover title missing/ Le titre de couverture manque
- [ ] Coloured maps/ Cartes géographiques en couleur
- [ ] Coloured ink (i.e. other than blue or black)/ Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- [ ] Coloured plates and/or illustrations/ Planches et/ou illustrations en couleur
- [ ] Bound with other material/ Relié avec d'autres documents
- [ ] Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/ La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure
- [ ] Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/ Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.

- [ ] Coloured pages/ Pages de couleur
- [ ] Pages damaged/ Pages endommagées
- [ ] Pages restored and/or laminated/ Pages restaurées et/ou pelliculées
- [x] Pages discoloured, stained or foxed/ Pages décolorées, tachetées ou piquées
- [ ] Pages detached/ Pages détachées
- [x] Showthrough/ Transparence
- [ ] Quality of print varies/ Qualité inégale de l'impression
- [ ] Continuous pagination/ Pagination continue
- [ ] Includes index(es)/ Comprend un (des) index

Title on header taken from:/ Le titre de l'en-tête provient:

- [ ] Title page of issue/ Page de titre de la livraison
- [ ] Caption of issue/ Titre de départ de la livraison
- [ ] Masthead/ Générique (périodiques) de la livraison

- [ ] Additional comments:/ Commentaires supplémentaires:

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	12X	14X	16X	18X	20X	22X	24X	26X	28X	30X	32X
						✓					

1	2	3

1
2
3

1	2	3
4	5	6

17.

La Prolongation du Parlement

Discours

du

Très Hon. Sir Wilfrid Laurier

P.C., G.C.M.G., M.P.

à là

Chambre des Communes, le 8 fevrier 1916

(Extrait du Journal officiel des Debats)

ADRESSE AU ROI.

Proposée par le très honorable SIR ROBERT BORDEN, P.C., G.C.M.G., M.P.

> Nonobstant les dispositions de la loi de l'Amérique britannique du Nord, 1867, les amendements à cette loi ou les arrêtés en conseil ou les conditions de l'union établies et approuvées en vertu de la dite loi ou de toute autre loi du Parlement canadien, la durée du douzième Parlement canadien est, par la présente, prolongée jusqu'au septième jour d'octobre 1917.

Notre nuée lumineuse.

Le très hon. sir WILFRID LAURIER: Monsieur l'Orateur, quand les pères de la Confédération demandèrent aux autorités impériales de ratifier le projet qu'ils avaient élaboré pour l'union des différentes provinces britanniques de ce continent, ils prirent soin de déclarer dans le préambule de ce projet que la nouvelle confédération devait être dotée d'une constitution "reposant sur les mêmes principes que celle du Royaume-Uni."

Il importe de bien noter le texte même, monsieur l'Orateur, car l'intention de ceux qui avaient entre leurs mains l'orientation et la destinée du Canada était que la constitution britannique devait être la colonne de feu dans la nuit et le nuage durant le jour, qui guiderait ce jeune pays vers l'union et l'éleverait au rang d'une nation. Dans l'amoncellement de règles, de maximes, de lois et de précédents d'ou est sortie la constitution britannique, ce qui paraît surtout avoir frappé les pères de la Confédération canadienne, c'est la maxime que la durée du mandat de la Chambre élue doit être limitée par des lois inflexibles, et qu'elle doit se réunir en session au moins une fois par année. Ces dispositions de la constitution britannique sont le résultat des longues luttes soutenues par le peuple anglais pour l'obtention du gouvernement constitutionnel et elles avaient pour objet de restreindre les prérogatives du roi et du parlement.

Ces deux dispositions ont pour but de soumettre le roi au parlement et le parlement à la volonté populaire. Les hommes éminents, prudents autant que sages, qui eurent pour mission de tracer pour notre pays une direction vers l'avenir en reconnurent l'importance, et firent de ces dispositions la base fondamentale de la constitution canadienne; ils allèrent jusqu'à enlever au Parlement le droit de les abroger, de les modifier où de n'en pas tenir compte. L'article 50 de la constitution est ainsi conçu:

> 50. La durée de la Chambre des communes ne sera que de cinq ans, à compter du jour du rapport des brefs d'élection, à moins qu'elle ne soit plus tôt dissoute par le Gouverneur-général.

De plus, l'article 20 décrète que:

> 20. Il y aura une session du Parlement du Canada une fois au moins chaque année, de manière à ce qu'il ne s'écoule pas un intervalle de douze mois entre la dernière séance d'une session du Parlement et sa première séance de la session suivante.

Ces deux dispositions forment partie de notre loi constitutionnelle, et le Parlement ne peut pas les méconnaître, les abroger ou les modifier.

Le Gouvernement mérite une censure.

La dernière élection eut lieu au mois de septembre 1911; les brefs furent rapportés au mois d'octobre suivant, de sorte que la législature doit prendre fin au mois d'octobre prochain. Le pouvoir de changer ces dispositions n'appartient pas à notre parlement, mais au Parlement impérial. Telle est la loi d'aujourd'hui.

Pourtant, malgré ces dispositions formelles, nous avons eu presque chaque jour de l'année des preuves que l'idée d'une élection pendant la guerre répugne au peuple canadien. La raison de cette répugnance semble être que, dans tous les actes de l'homme, mêmes les meilleurs, les infirmités de sa nature apparaissent toujours un peu. Nous tenons à notre régime de gouvernement parlementaire. Nous croyons que les institutions dont la Grand-Bretagne nous a dotés, sans être la perfection même, sont incontestablement les meilleures et les plus sages qui aient jamais été formulées pour le gouvernement d'un pays; elles trahissent cependant l'imperfection de la nature humaine.

Notre propre expérience a démontré qu'a chaque élection, il y a un dérangement de la situation économique de la nation, une perturbation plus ou moins accentuée des affaires, une violence plus ou moins grande dans le conflit des opinions et le choc des partis. A une époque ou l'énergie nationale vise un but unique, la seule pensée qu'il pourrait y avoir une élection, avec les luttes et les dissensions qu'elle entraînerait a effrayé un groupe notable de notre peuple. Cette crainte a été aggravée, sinon entièrement causée par l'incertitude qui existait au sujet des desseins du ministère, incertitude pour laquelle il mérite quelque blâme, car il aurait du la dissiper par une franche déclaration. J'ai dit "incertitude;" je devrais plutôt dire "certitude," car des mois durant, il a semblé que le ministère se proposait de renvoyer les Chambres et de faire une élection. Je ne saurais interpréter autrement la conduite de quelques-uns de ses membres.

Cette voix de tonnerre.

Les raisons que le très honorable premier ministre nous donne maintenant, pour qu'une élection n'ait pas lieu, avaient la même force aujourd'hui qu'au mois d'avril dernier, et tout le monde se rappelle que, à cette époque, le ministre des Travaux publics (M. Rogers) s'est prononcé bien clairement sur ce point. Voici ce qu'il disait:

> Pouvons-nous alors nous étonner si nous entendons tous ceux que nous rencontrons et qui comprennent ce qui se passe, clamer avec des éclats de voix que

le tonnerre ne peut couvrir, qu'il faut dissoudre le Parlement et accorder à la population de notre pays les droits et la liberté dont elle doit jouir sous la forme de gouvernement démocratique que nous possédons.

Le langage d'un ministre aussi éminent que le ministre des Travaux publics—auquel on attribue un rôle important dans la rédaction du programme ministériel—ce langage, tenu en la présence de ses collègues, s'il avait un sens, devait signifier qu'il était autorisé par le ministère à faire cette déclaration. Autrement, le premier ministre aurait pris son collègue à partie pour lui dicter ses devoirs. Mais, il y a autre chose. Quelques semaines plus tard, le ministre des Travaux publics se rendit à Montréal où, d'après les journaux, il aurait prononcé ces paroles:

Vu la conduite de la majorité irresponsable du Sénat, disait M. Rogers, le ministère avait décidé d'en appeler au peuple au mois de septembre dernier, mais l'ouverture des hostilités a modifié ces projets. Si l'opposition avait été loyale et si elle avait aidé le ministère dans cette circonstance critique, il n'eût pas été question d'une élection de ce temps-ci.

A mon avis, ces paroles n'avaient qu'un sens; que le Gouvernement avait décidé de courir le risque d'une élection générale. Mais, quel qu'ait été le but visé dans cette attitude du ministère, il fut désappointé dans son attente. Parmi un groupe important de la population, un sentiment d'irritation se manifesta parce que, en un temps comme celui-là, le ministère songeait à plonger le pays dans l'agitation inséparable d'une élection générale inattendue. C'est pourquoi la droite a changé d'avis, et je n'ai pas été surpris de lire cette déclaration dans le discours du trône:

Le mandat de la Chambre actuelle doit prendre fin à l'automne cette année et d'après la loi existante une dissolution du Parlement suivie d'une élection serait prochainement nécessaire. Mes conseillers, cependant, sont d'avis que l'on répondrait mieux au désir du peuple canadien et aux nécessités présentes de la guerre en évitant le trouble et la confusion qu'entraîneraient une élection générale dans un moment aussi critique.

On ne peut arriver à cette fin que par le moyen d'une loi du Parlement du Royaume-Uni. Il vous sera présenté une résolution autorisant et demandant l'adoption d'une telle loi qui prolongerait d'une année la durée de la législature.

Forcés de reculer devant l'opinion publique.

Eu égard aux expressions du sentiment public que mon très honorable ami a signalées cette après-midi au cours de ses observations, il se peut que le projet, tel qu'il a été déposé, cause quelques déceptions en certain quartier: au lieu de prolonger les pouvoirs de cette Chambre pour toute la durée de la guerre, cette proposition stipule la continuation de ses privilèges pour une année seulement. A mon avis, et c'est aussi, je crois, celui de quiconque sait apprécier les institutions britanniques, une proposition tendant à prolonger la législature pendant toute la

durée de la guerre serait absolument inacceptable, et si le Parlement venait à être saisi d'un projet de ce genre, je me croirais tenu de la combattre à outrance. Recourir à un tel moyen, ce serait user d'un palliatif encore plus redoutable que le mal que l'on voudrait éviter.

Quelque décision que l'on prenne, nous ne saurions dépouiller le peuple de la maîtrise suprême qu'il doit exercer sur les corps législatifs dont il élit lui-même les membres; nous ne saurions lui ravir son droit à des élections périodiques. Nous pouvons bien prolonger ou abréger la durée d'une législature, mais non adopter une mesure législative aussi vague que celle qui tendrait à maintenir aux affaires la chambre actuelle tant que durerait la guerre.

Cette guerre, nul ne sait quand elle prendra fin. Nous nous plaisons tous à espérer qu'elle se terminera bientôt; mais il est bien certain qu'elle ne cessera pas aussi tôt qu'on l'avait d'abord espéré. Il y a lieu de croire que la prédiction de lord Kitchener grand général et soldat averti, est assez juste, et que la guerre durera environ trois ans.

Divergences d'opinion.

Au terme du projet que le Gouvernement désire faire ratifier par les Chambres, la durée de la présente législature serait prolongée d'une année au delà de la date à laquelle elle doit expirer. Après le discours de Son Altesse royale, lors de la rentrée des Chambres, j'ai cru qu'il était de mon devoir de consulter les honorables collègues qui m'honorent de leur appui, dans cette assemblée, quoique mes vues sur ce sujet fussent assez bien arrêtées. Lors de la conférence que nous eûmes à ce sujet, il se manifesta, comme dans tout parti, des divergences d'opinion.

En signalant l'attitude de la presse libérale, mon très honorable ami donne en quelque sorte à entendre que celle des journaux conservateurs est la même, puisqu'il n'a pas jugé nécessaire de nous faire part de leur manière de voir; chacun sait, cependant, que la presse conservatrice n'est pas unanime à ce sujet et que certains journaux de son parti s'opposent à toute prolongation. Ce manque d'unanimité s'est aussi manifesté ailleurs. Mais, quelles que furent les divergences d'idées chez les députés de la gauche, la proposition de s'en rapporter à moi du soin d'adopter une décision en la matière, concilia toutes les opinions. C'était me charger d'une lourde responsabilité, à laquelle je ne cherche ni ne veux me soustraire. Je m'efforcerai de m'acquitter de la tâche conformément aux dictées de ma conscience et, à coup sur en tenant compte, comme il convient, des droits du peuple comme je les comprends.

Dans la position que j'occupe ici, possédant la confiance d'un nombre considérable des membres du Parlement, je suis à

la fois le serviteur du peuple et de l'Etat; envers l'Etat et envers le peuple, j'ai des devoirs à remplir, devoirs qui, s'ils diffèrent de ceux qui incombent aux membres du cabinet, ne m'imposent pas moins de lourdes obligations. Dès le jour où la guerre éclata, j'eus la claire vision de la voie que je devais suivre; cette voie, je ne m'en suis jamais écarté. J'ai essuyé les reproches de mes adversaires et je me suis parfois heurté aux craintes de mes amis, mais j'avais la conception nette des faits qui m'indiquaient la route à suivre.

Le noble motif de la Grande Bretagne.

Le premier de ces faits, c'est que ce n'est ni par ambition, ni mu par le désir d'agrandir ses possessions que l'Angleterre a décidé de participer à la guerre; elle obéissait au sentiment de son devoir envers l'Europe et l'humanité entière autant qu'envers elle-même. Sir Edward Grey, homme d'état plein de jugement et de modération, aux aspirations élevées, a fait par l'entremise de son ambassadeur, tout ce qu'il était humainement possible de faire pour le maintien de la paix; rien de plus sur, de moins contestable: on l'a répété plus de cent fois et c'est cent fois vrai. A maintes et maintes reprises il s'est adressé au Kaiser lui-même dans le but de l'amener à employer la grande influence qu'il exerçait en Europe pour éviter la guerre. Il s'adressait à lui au nom de tout ce qu'il y a de sacré au monde, mais l'esprit allemand, empoisonné par la passion des conquêtes et la vision d'un riche butin, comptait prélever d'énormes indemnités et se couvrir de gloire, si tant est qu'il y ait de la gloire à faire la guerre suivant les méthodes adoptées par l'Allemagne aujourd'hui.

Cet appel fut inutile. Mais, monsieur l'Orateur, le jour fut, et n'est pas encore très loin de nous, ou Benjamin Disraëli, comte de Beaconsfield revint de Berlin avec un traité qu'il soumit à l'Angleterre et que celle-ci accepta comme l'assurance d'une "paix honorable." Lorsque le chancelier d'Allemagne, parlant au nom de sa nation et de l'empereur, déclarait avec mépris que les traités n'étaient que des chiffons de papier qu'on ne devait respecter qu'autant qu'ils servaient les fins allemandes, mais dont on ne devait tenir aucun compte du moment qu'ils mettaient des entraves à l'ambition de son pays, que devait faire la Grande-Bretagne? Fidèle à l'honneur, elle devait reprendre, victorieuse, la route de Berlin.

Le devoir du Canada est tout tracé.

Et que devait donc faire le Canada? Monsieur l'Orateur, inutile pour moi d'insister sur ce point, car, a différentes reprises déjà, en cette enceinte même, j'ai exprimé les vues que j'entretiens à ce sujet. Il n'existait pas d'obligation, il ne pouvait s'agir de contrainte. Le Canada était libre, absolument libre, de prendre

part à la guerre ou de se tenir à l'écart du conflit mais, quel emploi devions-nous faire de notre liberté? Nous savions que l'Angleterre se trouvait engagée dans une lutte à outrance avec un ennemi puissant—mieux préparé même que nous ne l'avions soupçonné—avec un ennemi obsédé du désir égoiste de la domination universelle. Dans ces circonstances, il ne restait au Canada d'autres alternatives que celles d'agir comme il l'a fait, c'est-à-dire, mettre à la disposition de l'Angleterre toutes ses ressources en hommes et en argent.

On rencontre aujourd'hui des gens qui se moquent à la seule pensée que le Canada emploie ses ressources pour défendre l'empire. Monsieur l'Orateur, qui donc parle de l'empire aujourd'hui? Il est d'autres choses plus grandes encore que l'empire lui'même, tout grand qu'il soit. La civilisation l'emporte sur l'empire, et c'est la civilisation qui est en jeu. Qui peut nier, qui peut douter, en face des affirmations et les prétensions des auteurs allemands, en face des vantardises de leurs facultés savantes, corroborées par les déclarations brutales de leur chefs militaires, que si l'Allemagne remporte la victoire, celle-ci marquera la fin de tout ce que nous tenons pour sacré? Qui peut douter que cette victoire serait la fin de cette liberté individuelle, de cette indépendance de pensée et d'action que tous les citoyens des pays britanniques estiment plus que la vie elle-même? Je me fais l'écho d'un manoeuvre de Liverpool qui, discutant la question épineuse du service obligatoire, en disposait ainsi: "Si l'Allemagne triomphe, rien n'importe plus." De toute la sincérité de mon âme et du profond de mon coeur, je déclare que, si l'Allemagne devait être victorieuse, je demanderais à la Providence de mer fermer les yeux à l'aube de ce jour néfaste.

Monsieur l'Orateur, il y a plus encore. Ai-je beoin de répéter que je suis Canadien et d'origine française? Il m'a toujours semblé que ceux qui ont dans les veines le sang de France auraient dû se montrer plus empressés encore que nos compatriotes d'origine anglaise à appuyer l'Angleterre dans cette guerre. Pourquoi? Nous, d'origine française, avons toujours été fiers de notre race. Nous avons toujours affirmé notre origine, non pas avec ostentation, mais avec une dignité de bon aloi. Jamais auparavant, plus qu'aujourd'hui, nous n'avons eu plus de raisons de nous enorgueillir de la terre de nos ancêtres qu'en ces jours, où la France éprouvée dans le creuset de l'adversité est plus grande que jamais peut-être.

Son courage et son héroisme étonnent l'univers; elle fait briller aux yeux du monde non seulement toutes les vertus que nous lui connaissions, mais encore des qualités dont nous la croyions dépourvue.

Jours d'angoisse.

Ce fut pour nous, qui sommes d'origine française, un jour de joie que celui ou nous vîmes l'Angleterre et la France, qui avaient tant fait pour porter la civilisation à la sphère élevée qu'elle occupe maintenant, mettre fin à leurs querelles, enterrer pour jamais leurs anciennes animosités, et proclamer à la face de l'univers leur éternelle amitié. Ce jour là, le dernier soupçon d'amertume s'est dissipé pour faire place à de nouveaux espoirs et à de nouvelles aspirations vers des fins plus nobles et plus élevées. Nous vécumes pourtant des jours d'angoisse. Ainsi que l'a dit l'autre jour, dans un discours admirable, mon honorable collègue de Kamouraska (M. Lapointe), le 30 juillet 1914, lorsque l'Allemagne a déclaré la guerre à la France, l'Angleterre a semblé hésiter un moment, et l'on s'est alors demandé si l'entente cordiale n'était plus qu'un roseau brisé. L'hésitation apparente fit naître une réelle anxiété. Mais il n'y eut pas d'hésitation de la part de l'Angleterre. On doit se rappeler que la Grande-Bretagne est un pays démocratique, et que dans toutes les démocraties l'opinion publique est l'arbitre suprême. En Angleterre, il existe depuis soixante ans un parti de la paix à tout prix. Ce parti était représenté dans le ministère, qui dut traverser une crise très grave avant la déclaration de guerre. Deux membres du cabinet, Lord Morley et M. John Burns, remirent leur portefeuille plutôt que de partager la responsabilité de la politique adoptée par leur gouvernement. Mais, comme mon honorable ami de Kamouraska l'a rappelé, dès que l'Angleterre eut déclaré la guerre à l'Allemagne, l'enthousiasme fit place à l'anxiété, et, depuis lors, tous les Canadiens d'origine française, dignes de cette origine, appuient l'Angleterre dans cette guerre.

Ce n'est pas tout. Lorsque nos troupes eurent traversé les mers, quelle était leur mission, quel était leur objet, leur destination? Leur mission et leur but étaient de se porter en France, de combattre pour la France, mieux encore, de mourir pour elle si c'était nécessaire, et,—je ne sais si je dois m'en réjouir ou m'en attrister,—des milliers de nos soldats, dont un plus grand nombre d'origine anglaise que d'origine française, ont donné à la France la plus haute marque de leur dévouement; ils sont morts pour elle.

Ce n'est pas encore tout, cependant. L'histoire nous enseigne que rien n'unit plus les hommes entre eux que le danger couru en commun. Nos volontaires d'origine anglaise et française, aujourd'hui en France, sont unis dans une même allégeance et et combattent côte à pour maintenir l'intégrité du sol français et l'orgueil de son peuple. Je proclame sans hésitation ce que je crois être le véritable sentiment de tout coeur humain, à savoir que ces hommes de races diverses une fois revenus au Canada après la guerre, seront plus unis que jamais, et notre pays retirera un immense avantage de cette consolidation nationale.

Nous ne transigerons pas avec la malhonnêteté.

Tels étaient les sentiments qui m'animaient; telle était la vision que j'avais de l'avenir, lorsque s'est ouverte la session spéciale de 1914. J'ai fait connaître alors quelle devait être la politique que mes amis et moi voulions suivre dans cette circonstance. J'ai exprimé mon avis en des termes souvent cités depuis; mon très honorable ami, le premier ministre les a luimême rappelés aujourd'hui, et je n'ai pas à m'excuser si je les répète encore une fois, en vue de ce que je dirai dans quelques instants. Voici en quels termes j'ai défini notre conduite:

> Cette session a lieu afin que le Parlement approuve et que la loi sanctionne les mesures que le ministère a déjà prises, et celles qui sont encore nécessaires pour assurer la défense du Canada et offrir à la mère patrie les services que nous pouvons lui donner dans la lutte formidable dans laquelle elle est engagée. Parlant au nom de ceux qui m'entourent et des nombreuses divisions électorales que nous représentons, je m'empresse de déclarer que nous donnons à toutes ces mesures notre prompt assentiment. Si dans ce qui s'est fait, ou dans ce qui reste à faire il se trouve des choses qui à notre avis il aurait mieux valu ne pas faire, ou faire autrement, nous ne soulevons pas d'objections, nous ne ferons entendre aucune critique, et nous n'en ferons rien tant que le danger nous menacera.

En certains lieux, on a interprété cette déclaration d'une façon bien singulière. Même dans cette enceinte, je l'ai entendu interpréter comme un engagement de la part du Parlement d'agir en simple automate, en simple greffier chargé d'enregistrer les décrets du Gouvernement. Je n'ai pas besoin de dire que la gauche n'accepte nullement cette interprétation. Nous sommes ici des représentants du peuple, nous concevons très clairement les devoirs qui nous incombent, et toujours nous restons l'opposition. Ces paroles sont très claires et je puis les répéter aujourd'hui à la lumière de ce qui s'est passé depuis le jour ou je les ai prononcées, et notre attitude dans l'avenir accentuera davantage leur signification.

Nous sommes prêts, aujourd'hui comme dans le passé, à appuyer toutes les mesures qui ont pour objet de faciliter l'issue heureuse de cete guerre; mais nous devrons combattre toutes les mesures et tous les actes qui, à notre avis, pourraient nuire au succès de l'entreprise. Quant aux actes qui ne sont pas foncièrement malhonnêtes, de même que pour les choses qui, sans être condamnables, pourraient être faites différemment, nous ne les critiquerons pas. Mais, monsieur l'Orateur, nous combattrons vigoureusement toutes les malversations, toutes les fraudes, fautes qui ne peuvent être pardonnées, mais doivent être dévoilées, et lorsqu'elles seront exposées il faudra agir en conséquence.

Telles sont les vues que nous avons soutenues dans le passé et que nous entretenons encore; j'en appelle au témoignage de nos adversaires comme de nos amis pour qu'ils disent si nous n'y

sommes pas jusqu'à ce jour restés fidèles. Nous n'avons, l'année dernière, combattu aucune des mesures du Gouvernement, excepté sa politique douanière, parce que, à notre avis, elle devait nuire à nos relations commerciales avec l'Angleterre, gêner le commerce de la mère-patrie, et de cette façon faire obstacle à la bonne conduite de la guerre.

L'arche d'alliance.

J'arrive maintenant à la proposition qui nous est soumise de prolonger d'un an le mandat de cette Assemblée. Il faut nous rappeler que cette question revêt un caractère plus grave pour nous en Canada que la prolongation des pouvoirs du parlement anglais. Le privilège que l'on cherche aujourd'hui, et je demande encore une fois à cette Chambre de ne pas l'oublier, ne peut pas être voté par nous mêmes. Nous sollicitons une modification de la Constitution que nous ont obtenu les pères de la Confédération, et il convient de traiter le sujet avec prudence.

La constitution est l'arche d'alliance où sont déposées les tables de la loi, et à laquelle on ne saurait toucher sans quelque danger. Pour ma part, pour les raisons énoncées par mon très honorable ami, il y a un instant, et que j'ai présentées moi-même à plusieurs reprises, je regretterais une élection pendant la guerre. Si, cependant, la guerre devait se prolonger bien au-delà de ce que l'on a cru, personne ne suppose que les prérogatives du peuple canadien à l'égard de ce Parlement puissent être suspendues indéfiniment. Voilà ce que nous avons à considérer. Provoquer une élection quand on peut l'éviter est autre chose que la subir quand la loi oblige à la tenir.

N'oublions pas, au reste, qu'il y a de la dignité et de la grandeur chez un peuple qui, dans un temps de crise, ne laisse pas d'observer ses lois et sa constitution comme en temps de paix. Rome elle-même, autrefois, suspendait sa constitution pendant la guerre; mais, soit dit à l'honneur de la Grande-Bretagne, jamais elle n'a, dans aucune circonstance, suspendu sa constitution.

Mon très honorable ami a cité l'exemple de l'Angleterre où les pouvoirs de la chambre populaire ont été prolongés d'un an; mais ce n'était pas là faire violence à la constitution britannique, puisque les pouvoirs du parlement l'y autorisaient. Pendant les guerres de Napoléon et celles de la Révolution française, qui ont duré presque sans interruption de 1793 à 1815, l'Angleterre s'est gouvernée comme d'habitude.

Pendant tout le cours de la guerre civile aux Etats-Unis, la République, fille de la Grande-Bretagne, a maintenu ses lois et ses institutions, tout comme en temps de paix.

Pour grandes et pour terribles que ces guerres aient été, elles n'ont eu, toutefois, rien de comparable à la guerre actuelle. Ce conflit dépasse tout ce que l'on a vu, et c'est en tenant compte du caractère exceptionnel des circonstances que, pour ma part,

je jugerai la proposition que présente le chef du Gouvernement. C'est à cause de cela que je suis disposé à n'y faire aucune opposition.

Pas d'élection avant 1917.

Je dois dire à mon très honorable ami que, parmi les raisons qu'il a données, il en est une qui ne contribue guère à me convaincre, à savoir, qu'avant la fin de la présente législation il y aura peut-être en Europe deux ou trois cent mille soldats canadiens. Ces hommes ne seraient pas privés de leur vote au cas d'une élection, puisque la loi votée l'année dernière assure l'exercice de leur droit de suffrage. Il y a d'autres considérations, cependant dont l'importance ne m'échappe point. J'observe tout d'abord que l'on ne se propose pas ici de modifier la Constitution, on ne propose pas un abandon des droits du peuple sur le Parlement, mais simplement un recul de l'époque où ils s'exerceront. Si l'on proposait un abandon absolu de ce principe consacré par la Constitution, je m'opposerais certainement à ce projet de toutes mes forces. Mais on me demande rien de semblable. Il s'agit d'une simple suspension pour douze mois. Ce délai expiré, la constitution reprendra toute sa force.

Il y a encore autre chose à considérer. Si nous votons ce projet, je tiens le Gouvernement pour engagé à ne plus tenir suspendu sur nos têtes la menace d'une dissolution soudaine et prématurée, à l'heure qu'il conviendra au cabinet. Si le Gouvernement nous demande de prolonger la durée de notre mandat, j'en conclus qu'il n'y aura pas d'élections avant l'automne de 1917. Nous saurons alors plus exactement où nous en sommes, et nous ne serons plus sujet aux incertitudes des douze derniers mois.

On nous menace d'une élection sur une question fausse.

Pour importantes, cependant, que soient ces considérations, elles ne sont pas celles qui, plus que tout le reste, sollicitent mon adhésion, et qui ont presque déterminé ma décision. Le sens des paroles du premier ministre n'a pu échapper à personne quand il a dit out à l'heure que, si la proposition n'était pas unanimement adoptée, il croirait de son devoir de la retirer. Je conçois cela sans peine. Si cette proposition n'était pas unanimement adoptée, quoique votée par la majorité de la Chambre, et que mon très honorable ami lui-même la déposât au pied du trône, je ne doute pas que le parlement anglais, en face d'une minorité qui s'opposerait au projet, ne refusât de sanctionner cette législation. Jamais le gouvernement britannique, j'en suis convaincu, ne se décidera, quelles que soient les circonstances, à changer la constitution de ce pays, sauf à la suite d'une résolution unanime des deux branches du parlement canadien. Parler ainsi, ce n'est pas faire l'éloge du parlement anglais, mais simplement mettre en relief l'esprit de la constitution, esprit dont sont pénétrées les institutions britanniques.

Affirmer que le parlement britannique s'opposerait à cette mesure, sauf dans les circonstances que j'ai dites, c'est tout simplement rendre justice au parlement impérial—au roi, aux lords et aux communes de la Grande-Bretagne. Mais monsieur l'Orateur, si nous votions le projet et qu'il ne fût pas adopté en Angleterre ou, si l'attitude hostile de la gauche obligeait le Gouvernement à retirer cette proposition, qu'arriverait'il ?

La conséquence serait qu'on recourrait à une consultation populaire immédiate, et cela durant la guerre; et cette consultation populaire se ferait, non pas sur les graves questions de la guerre, non pas sur les grandes idées suggérées par ce conflit, non pas sur la conduite des opérations de guerre par le Gouvernement, non pas sur les problèmes qui se dressent en ce moment devant nous, se rattachant à la guerre, mais bien sur le refus de l'opposition au Parlement canadien de prolonger le terme de la législature. En vérité, ce serait là un piètre argument à invoquer pour faire appel au corps électoral, et voilà pourquoi j'affirme qu'au lieu de diviser le pays sur pareil sujet, il est préférable, non seulement pour des raisons majeures, mais ne serait-ce que pour celles qui ont le moins d'importance, de maintenir l'unanimité qui a régné jusqu'ici au sein de cette Chambre.

Nous ne nous opposerons pas aux résolutions.

Au demeurant, que nous demande-t-on ? On ne nous demande nullement d'enlever au peuple canadien la direction de ce Parlement, mais tout simplement de suspendre pour une courte période de douze mois le verdict du corps électoral sur la politique du Gouvernement, sur les questions générales auxquelles cette guerre a donné naissance. Pour tous ces motifs, monsieur l'Orateur, en vue de la responsabilité dont m'ont chargé mes honorables amis, en vue des droits du peuple et de ce que je juge conforme aux intérêts du pays, après avoir mûrement étudié la question, je ne suis pas disposé à m'opposer à la proposition, mais je la laisserai adopter à l'unanimité dans cette Chambre. Je le sais, la question est importante, mais si importante soit-elle, elle pâlit devant les graves problèmes qui se dressent devant nous; elle pâlit devant la grandeur des devoirs qui incombent aux alliés.

Considérons un instant les événements de la guerre. Le résultat de la campagne de 1914 fut favorable aux alliés. La bataille de la Marne eut pour effet de briser les plans préparés de longue main par le grand état-major allemand en vue d'une victoire facile et rapide, et, à la fin de 1914, le kaiser et son état-major étaient occupés à entasser des centaines de mille cadavres dans les marais des Flandres, dans un vain effort pour atteindre Calais. Sur le front oriental, les Russes avaient marché de victoire en victoire; ils s'étaient emparés de la Galicie; ils avaiet atteint le sommet des Carpathes et se disposaient a envahir la Hongrie.

Telle était la situation à la fin de 1914. La compagnie de 1915 n'a pas été aussi favorable aux alliés sur le front occidental, en dépit des brillantes victoires qu'ils ont remportées et des glorieux faits d'armes qui ont fourni à nos troupes canadiennes l'occasion de s'immortaliser, les deux armées restèrent à peu près au point où elles en étaient, sans qu'aucune remportat de victoire decisive. Sur le front oriental les Russes ont combattu avec de grands désavantages. Ils ont été forcés d'abandonner la Galicie; ils ont perdu la Pologne; ils ont même souffert une invaison du territoire russe; mais à la fin de l'année, ils avaient fait échec aux forces allemandes, et se disposaient à prendre l'offensive, dans laquelle ils sont maintenant engagés. Nous voici au début d'une troisième campagne, et à cette étape nous pouvons bien emprunter au poète américain l'invocation suivante:

> Our fathers' God! from out whose hand
> The centuries fall like grains of sand,
> We meet to-day, united, free,
> Loyal to our land and Thee,
> To thank Thee for the era done
> And trust Thee for the opening one.

Comme dit le poète, nous sommes ici assemblés aujourd'hui, unis et libres. Ces paroles ont été inspirées par une circonstance bien différente; elles ont été écrites à l'occasion de l'exposition de Philadelphie en 1876, pour perpétuer le premier siècle de la république. Une ère était terminée; une nouvelle époque s'ouvrait. Le poète n'était pas le seul à former cette conception, à partager ces espoirs et cette confiance; les penseurs les plus avertis de ces pays éclairés, l'Angleterre, la France et les Etats-Unis, avaient confiance que cette nouvelle ère serait pacifique et qu'elle verrait briller l'aurore de la fraternité humaine, objet de tant de voeux, de prières, mais jamais encore réalisée. Ces nations, les plus éclairées du monde, étaient tellement pénétrées de cette idée et éprouvaient une telle répugnance pour la guerre, qu'elles ne voulaient pas même se préparer contre l'éventualité, nourrissant l'espoir que jamais les demons de la guerre ne seraient déchainés sur le monde. Mais il y avait une puissance que tous ces appels laissèrent insensible une puissance abdiquant tout raisonnement dans sa folle ambition de conquête et de domination. Et le jour vint où elle ouvrit les barrières et déchaîna ses légions préparées de longue main, et à leur suite se précipitèrent toutes les furies de l'enfer.

L'issue est toujours incertaine et tant que la Belgique n'aura pas recouvré son indépendance, tant que la France n'aura pas reconquis son territoire perdu, tant que l'ennemi n'aura pas été rejeté au delà du Rhin dans son propre territoire, pour moi, et je parle aujourd'hui comme je l'ai toujours fait, ma pensée suprême sera de donner toute l'aide que nous pouvons à l'Angleterre dans la lutte qu'elle a entreprise contre l'ennemi commun de l'humanité.

Publié par le Bureau Central d'Information du Parti Libéral Canadien
Hope Chambers, rue Sparks,
Ottawa, Ont.

PUBLICATION No. 45